

« L'allocation de rentrée scolaire est versée ce jeudi 16 août » : oui, mais à qui ?

écrit par Machinchose | 16 août 2018

Illustration : France Bleu/CAF

« L'allocation de rentrée scolaire est versée ce jeudi 16 août » : bonne nouvelle pour Darty, Fnac, But, Boulanger qui ont prévu les stocks conséquents en TV dernier cri, tablettes, « Hifaunes ».

Je n'ai jamais compris pourquoi cette prime a l'escroquerie n'est pas précisée, sous forme de bons non échangeables, ni remboursables, à du matériel scolaire exclusivement.

Je sais bien que ce n'est pas ça qui fera de nos petites racailles de futurs prix Nobel, mais au moins ça limiterait les effets pervers de cette aumône, davantage destinée à « calmer » les familles et leurs chiards en cette rentrée.

Hier, j'entendais un quatuor d'entorchonnées au marché en discuter, en arabe et à haute voix, bien sur, des tunisiennes d'après l'accent : elles se demandaient ce qu'elles avaient décidé d'en faire... et l'une a remporté les suffrages en leur rappelant que l'Aïd el kbir c'était (hamdoulillah) la semaine prochaine et qu'ils allaient acheter un mouton entier !!!!!

Au fond, a-t-on jamais vu rôtir un cartable, des livres , des stylos ?

A la lumière de cette découverte, je me demande si le chiffre d'affaire des distributeurs précités d'électroménager sera aussi important que l'an dernier. Faut toujours qu'un Aïd, un Ramadan, viennent saboter les savantes prévisions des

commerçants !

Anecdote : il y a un mois, j'ai offert au jeune garçon de mon vendeur de fruits et légumes, pour son entrée en 6e, un livre « *Les aventures de Tom Sawyer et Huckleberry finn* » dans une édition intelligente, avec gravures, renvois à des événements d'époque, un truc qui nous aurait fait chavirer de bonheur à son âge et à sa place.

Je viens de lui demander si ça lui avait plus (il aide son père au marché), réponse: « *je n'aime pas lire, je vais le donner au « Maître »* », c'est-à-dire l'institut de son école..

Cela aurait pu finir en PQ... mais, destin plus noble : ce sera la petite bibliothèque de l'école. Et puis, finalement, c'est normal ! Ces gens d'un milieu où le livre paraît aussi exotique que la marmotte, qu'en attendre ? Et, finalement : tant mieux !

L'allocation de rentrée scolaire (ARS), **qui aide les parents aux revenus modestes à payer cartables et autres fournitures**, sera versée à environ 3 millions de familles le 16 août, comme annoncé au début du mois le ministère des Solidarités et de la Santé.

Une revalorisation d'environ 1% par rapport à l'an dernier

Le montant de cette allocation, soumise à condition de ressources, **a été revalorisé d'environ 1% par rapport à l'an dernier**. Il est désormais de **367,73 euros pour les élèves de 6 à 10 ans, 388,02 euros pour les 11-14 ans, et 401,47 euros pour les 15-18 ans**, a précisé le ministère dans un communiqué.

Les parents aux revenus modestes (dont les revenus annuels sont inférieurs à 24.453 euros pour un enfant à charge, 30.096 euros pour deux enfants à charge, 35.739 euros pour trois enfants à charge), et dont les enfants de 6 à 18 ans sont scolarisés ou en apprentissage, **peuvent prétendre à l'allocation** pour faire face au coût de la rentrée scolaire.

Aucune démarche pour les élèves de moins de 16 ans

Pour les élèves de moins de 16 ans, les parents n'ont aucune démarche à accomplir, les Caisses d'allocations familiales (CAF) versant automatiquement l'allocation de rentrée scolaire aux familles déjà allocataires. Pour les enfants entrant en CP cette année mais qui n'auront six ans qu'en 2019, la famille doit récupérer un certificat de scolarité auprès de l'école et l'envoyer à la CAF, a ajouté le ministère.

Quant aux parents d'adolescents de 16 à 18 ans, ils n'ont pas l'obligation de fournir un justificatif de scolarité.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/l-allocation-de-rentree-scolaire-sera-versee-ce-16-aout-1534252337>